

MAITRISE DE L'ENERGIE

Les bons plans de l'Arer

L'énergie que nous utilisons dans notre maison coûte de plus en plus... autant à notre porte-monnaie qu'à l'environnement. L'Agence régionale de l'énergie Réunion (Arer) dispense des conseils simples et judicieux pour maîtriser notre consommation d'eau, d'électricité, etc. Cette semaine, les recommandations de l'Arer pour faire des économies en utilisant mieux son frigo.

Tous les Réunionnais qui passent à la pompe à essence le constatent : le baril de pétrole affiche un prix toujours croissant. Les besoins en énergie augmentent, et dans le même temps les ressources fossiles diminuent, les guerres pour la maîtrise de ces ressources très polluantes s'intensifient. Ces phénomènes désormais irréversibles ne bénéficient qu'aux grands consortiums de l'énergie. Ceux-là affichent des profits indécents, quand les populations de ces pays exportateurs de pétrole sont plongées dans la misère.

Un chauffe-eau solaire dans un quart des foyers

Les Réunionnais qui possèdent déjà un chauffe-eau solaire, un équipement de maison économe en énergie, ou une technologie électricité solaire ont trouvé la réponse. Assurons localement des choix de technologies renouvelables pour nos constructions.

80 000 ménages sont d'ores et déjà équipés en chauffe-eau solaire, sur les 230 000 foyers réunionnais. C'est en tout 170 000 constructions à équiper à l'horizon 2025. Ces dépenses soutiennent un secteur économique à fort potentiel d'emplois locaux, et réduisent significativement notre dépendance énergétique.

Très souvent, en relation à ces enjeux, nous évoquons l'importante question du développement durable : conduire des actions qui préservent l'intérêt



80 000 ménages sont d'ores et déjà équipés en chauffe-eau solaire à la Réunion.

de nos générations futures. Mais d'autres questions fondamentales émergent, qui nous concernent directement et qui justifient ce recours global aux énergies renouvelables.

Les scientifiques, à l'unanimité, constatent qu'une phase active de changement climatique impacte fortement notre planète, sans forcément être tous d'accord sur les causes de ces phénomènes. La fréquence et la force des cyclones va croître, la température va varier, les régimes de pluie et le niveau de la mer aussi. Les écosystèmes amorcent des évolutions majeures. L'ensemble des gouvernements de la planète prépare dorénavant des plans d'adaptation aux changements climatiques, dont un axe fondamental est la généralisation du recours

aux énergies renouvelables.

Mais pour réussir le développement de ces technologies propres et en particulier celles du solaire, et les appliquer à toutes les constructions de l'île, il faut en maîtriser les métiers, avec les niveaux de qualité et de fiabilité requis : fabrication, mise en œuvre, maintenance, intégration architecturale, recyclage en fin de vie. Cette rubrique a donc l'ambition de vous présenter régulièrement un aperçu des technologies renouvelables et de leurs applications possibles.

Comment maîtriser sa consommation d'énergie et réduire sa facture, grâce à des conseils simples et judicieux ? Quelles sont les formations disponibles à la Réunion, et ailleurs ? Que se passe-t-il dans les autres pays de la planète, quels sont les filières

et les métiers les plus en pointe ? Comment les acteurs du secteur œuvrent, quels sont leurs rôles et le droit de l'énergie qui les encadre ? Vous trouverez aussi des recommandations que tous les artisans, constructeurs et auto-constructeurs de maisons peuvent aisément réussir.

Isolation et ventilation mieux que la climatisation

Alors n'attendez pas et prenez les bonnes décisions maintenant. Plutôt que d'acheter une climatisation, assurez l'isolation et la ventilation de votre maison. Évitez le chauffe-eau électrique à tout prix, même asservi au tarif de nuit, équipez-vous d'un chauffe-eau solaire intégré architecturalement. Faites le choix d'être producteur d'électricité solaire, investissez dans ces équipements devenus rentables et fiables.

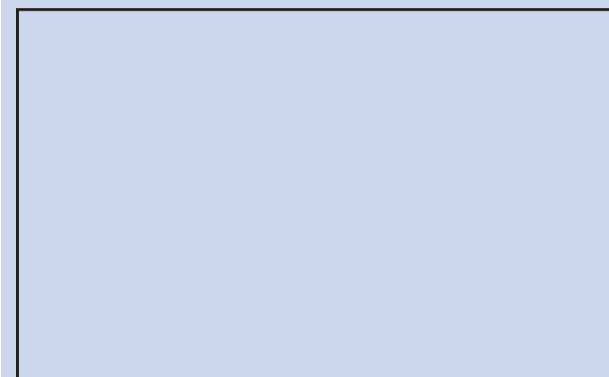
Les acteurs de l'énergie ont conçu un service de conseil gratuit, pour vous aider à mettre en œuvre ces décisions et votre projet. Contactez notre permanence technique en ligne au 0262 257 257. Retrouvez nos équipes de techniciens dans les Espaces Info « Énergie, développement durable et changement climatique » de l'Arer, à Saint-Denis, Saint-Pierre, Saint-Leu, et très prochainement Saint-Benoît.

Site internet : www.arer.org. Service de conseils gratuits au 0262 257 257.



LA CHRONIQUE DE L'ADIL

Les murs de soutènement



Sur notre île, une quantité importante de maisons se construit sur des terrains en pente. Il est alors souvent nécessaire de réaliser des murs de soutènement, par exemple, pour border la rampe d'accès au garage quand celui-ci est enterré ou pour maintenir une certaine hauteur de terre afin de réaliser une terrasse devant la case.

Le mur de soutènement est un ouvrage de maçonnerie destiné à soutenir, contenir et s'opposer aux poussées du terrain situé en amont. Pour cela il doit faire preuve d'une solidité à toute épreuve. Ce genre d'ouvrage n'est pas à prendre à la légère car de nombreux cas de fissuration voire d'éboulement sont courants lorsque les murs n'ont pas été faits dans les règles.

Les sinistres résultent bien souvent de la non prise en compte d'éléments simples qui, dans la plupart des cas, se traduisent par un mauvais calcul du dimensionnement ou une mauvaise exécution ou encore un mauvais drainage des eaux.

Sept règles d'or

Le mur de soutènement doit répondre aux sept caractéristiques suivantes pour être dit « courant » : avoir une hauteur de moins de quatre mètres ; avoir une surcharge d'exploitation des terres soutenues inférieures à 175 kg/m² ; la pente du terrain amont ne doit pas dépasser 10 % ; le remblaiement doit être constitué de matériaux perméables ; le terrain d'assise doit être quasiment horizontal et il ne doit être constitué ni d'argile, ni de vases, ni de sols compressibles ; un système d'évacuation des eaux en amont et des dispositions pour éloigner l'eau des fondations du mur doivent être prévus.

De plus, les murs de soutènement ayant une face avant verticale doivent être construits avec une inclinaison minimale de 2 % car le mur doit basculer légèrement pour prendre son équilibre. Sur l'illustration, la valeur minimale de h est de 15 cm si le mur est en béton et de 35 cm pour un

mur en maçonnerie. Les dimensions de la semelle doivent respecter la formule 0,3 H + 20 cm.

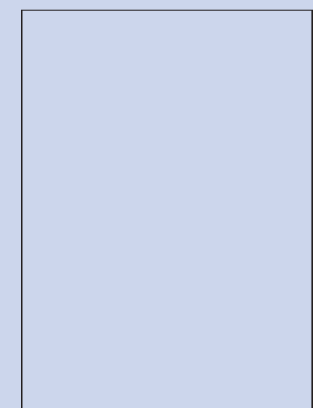
Il est à noter qu'il est préférable pour plus de sécurité de faire confirmer les dimensions du mur par un professionnel, ainsi que celles de sa fondation en fonction de la nature du sol.

Le drainage des eaux

Afin d'éviter le basculement et l'effondrement du mur sous l'effet de la poussée des eaux de pluie qui s'infiltrent dans le sol, il est indispensable de prévoir un système efficace de drainage et d'évacuation.

L'eau doit pouvoir être évacuée par des tuyaux que l'on appelle barbacanes placés à intervalles réguliers dans le mur. Ces tuyaux peuvent être éventuellement reliés à un tuyau de drain placé dans les gros graviers. Il est nécessaire de protéger de l'humidité la partie du mur en contact avec la terre ou le drainage par un enduit hydrofuge ou du goudron. L'utilisation du feutre géotextile est importante car elle évite que les drains et les barbacanes ne se bouchent à la longue par des particules de terre.

Le CAUE, Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement est à votre service pour vous fournir des renseignements gratuits et complémentaires sur les murs de soutènement. Ses architectes conseillers sont également à votre disposition pour tout problème d'architecture, d'urbanisme, de choix des matériaux... Ils tiennent des permanences dans les 24 communes de l'île. Pour prendre rendez-vous, téléphonez au 02 62 21.60.86. Vous pouvez également leur adresser un courriel à : courrier@caue974.com.



GROS PLAN

LE CENTRE DOCUMENTAIRE DE L'ARER. Le centre documentaire de l'Arer. C'est LA médiathèque du développement durable. Il est ouvert et utile à tous : grand public, enseignants, étudiants, porteurs de projets, professionnels... pour s'informer ou s'appuyer sur des documents pour développer un projet développement durable.

Cette médiathèque se compose de plus de 2800 références sur des supports variés (revues générales et spécialisées, ouvrages, dossiers techniques et juridiques, documents et CD-ROM pédagogiques, annuaire des organismes publics ou privés en relation avec l'énergie, le développement durable, le changement climatique...) Les publications de l'Arer sont aussi disponibles : des guides pratiques et techniques contenant des conseils et informations adaptés au contexte local.

Le thésaurus Arer, disponible sur internet (www.arer.org), permet de trouver le document le plus adapté, en un minimum de temps. Il se décompose en quatre grandes thématiques : le développement durable et l'atténuation des changements climatiques, les politiques énergétiques, l'intégration énergétique concrète dans nos sociétés, les filières énergétiques.

Vous pouvez aussi vous rendre dans les Espaces Info Énergie Développement Durable et Changements Climatiques. Prenez rendez-vous par téléphone, et deux techniciens Arer pourront vous orienter dans votre recherche du mardi au vendredi, de 09h 00 à 16h 00 : 0262 257 257.